

Canton de VONNAS

Commune de  
**CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 9  
Nombre de Conseiller absent : 4  
Pouvoirs : 0  
Date de la Convocation : 24/01/2024  
Date d'affichage : 24/01/2024

Je certifie le présent document  
conformément à la loi n° 2015-1718  
en vigueur, par  
Monsieur Le Maire  
réception le :  
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 001-210101366-20240201-240203-DE

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le premier février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna, WEBER Corinne et MARMIER Noëlle M GABILLET François, GONNARD Pierre, VARLET Geoffroy et TEPPE Sébastien.

Étaient absents : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, VERNUSSE Céline et DREYFUS Eric

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle a été élue secrétaire de séance.

### Délibération n°240203 : dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'achat de panneaux photovoltaïques au titre de la DETR

Achat de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie, de l'école et sur l'auvent de la salle polyvalente.

L'objectif principal de ce projet est donc de participer au développement durable.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du département au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

# PLAN DE FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 001-210101366-20240201-240203-DE

Sources	Libellé	Montant	
Fonds propres	Panneaux photovoltaïques	34 307.40 €	60 %
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>34 307.40 €</b>	<b>60 %</b>
DETR	Panneaux photovoltaïques	22 871.60 €	40 %
<b>Sous-Total subventions publique</b>		<b>22 871.60 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>57 179.00 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **ADOpte** l'opération de l'extension du restaurant scolaire.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

La Secrétaire  
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,

Le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Maire,  
Dominique BOYER

